

Registre des délibérations - Délibération n° 10 : 09/10/2018

PROGRAMME ReVITeR

ACTION DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles à 9h30, sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglalet
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglalet
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohom, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	59

Date de convocation 13/07/2018 RC - 361



Délibération n° 10 : 09/10/2018

PROGRAMME ReVITeR ACTION DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

► Contexte

La démarche ReVITeR a été conçue spécifiquement dans le cadre du Plan Rhône pour Réduire la Vulnérabilité aux inondations des Territoires Rhodaniens. Cette démarche a été initiée sur le territoire du delta en début d'année 2016 sous le portage de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Deux grandes phases ont été réalisées :

- Un diagnostic territorial sur la vulnérabilité du territoire, avec une hiérarchisation technique des enjeux les plus problématiques ;
- Un plan d'actions de réduction de la vulnérabilité, adapté aux spécificités locales et porté par des maîtres d'ouvrages locaux, priorisé dans le temps et dans l'espace.

Les actions programmées répondent à quatre orientations stratégiques :

1. Informer et sensibiliser l'ensemble des riverains du territoire exposés à l'aléa PPRI / Apporter une information à tous
2. Concentrer les efforts et mener des actions ambitieuses sur la réduction de la vulnérabilité des enjeux situés dans l'enveloppe de l'aléa le plus fréquent (période de retour 30 ans)
3. Mener des actions "intermédiaires" sur les zones restant exposées à l'aléa résiduel post-travaux (crue de débit 1856)
4. Compléter la gestion de crise communale par des actions à l'échelle intercommunale, en lien avec les services de l'État

Dans ce cadre, le Parc naturel régional de Camargue a été identifié comme porteur pressenti de l'action intitulée « Sensibilisation des scolaires » et codifiée 1.9 (ainsi que de l'action 1.16 de Préconisations architecturales et paysagères sur le bâti existant en zone inondable).

► Objectifs

L'objectif principal est de développer la culture du risque d'inondation chez les élèves qui pourraient y être confrontés dans le cadre scolaire (41 écoles primaires sont recensées dans l'emprise de la crue de référence).

L'objectif secondaire de ces interventions en milieu scolaire est la diffusion de l'information de la part des enfants dans les foyers et auprès des proches.

► Avancement du projet et descriptif de l'action

Pour assurer la mise en œuvre de cette action, le Parc de Camargue a pris contact avec le CPIE Rhône Pays d'Arles qui dispose d'expérience et d'outils mobilisables sur cette thématique.

Plusieurs axes d'intervention auprès des écoles ont ainsi été identifiés :

- animations avec différents outils pédagogiques existants (maquette, jeu, diaporama, ...) et / ou en sollicitant des organismes spécialisés tels que le Service d'Incendie et de Secours (SDIS) ou d'autres personnes « témoins » ou acteurs du territoire ;
- visites de terrain pour illustrer les crues, les travaux effectués, la vulnérabilité ;
- réalisation de travaux ou d'événements pour diffusion dans les familles.



Le budget prévisionnel a été établi comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Préparation des modules pédagogiques et coordination du programme	15 000 €	POP FEDER - 50%	35 000 €
Réalisation des interventions : 4 demi-journées d'animation par classe (dont une sortie terrain / mise en situation et une interview)	55 000 €	Etat FPRNM (Fonds Barnier) - 30%	21 000 €
		Autofinancement - 20%	14 000 €
	70 000 € TTC		70 000 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- **VALIDE** la participation du Parc de Camargue à la mise en œuvre du programme d'actions ReVITeR via l'action de sensibilisation des scolaires ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter auprès de l'Europe et de l'État les aides financières fléchées dans le cadre du plan d'actions ReVITeR et à signer tout document y afférant ;
- **AUTORISE** le Président à rechercher à faire participer à l'autofinancement de cette action les 4 communes non adhérentes au Syndicat mixte de gestion du Parc de Camargue ou la Communauté d'agglomération ACCM ;
- **AUTORISE** pour la réalisation de cette action, la rédaction d'une convention d'application avec le CPIE Rhône Pays d'Arles (la signature de cette convention restant conditionnée à l'obtention des financements et de l'autofinancement indiqués ci-dessus).



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture et de l'affichage effectués le 31 OCT. 2018

Le Président,
Roland Chassain





100.000